

Pour l'autorité compétente par délégation



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 AVRIL 2025

Rapport relatif à l'avenant et au contrat de sous-traitance du marché Conseil, assistance et représentation en justice de l'office des transports de la Corse

Caractéristiques du marché

Date de la notification du marché public : le 22 mai 2023

Durée d'exécution du marché public : 36 mois

Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 210.000,00€
- Montant TTC : 252.000,00€

Le marché est décomposé en 3 périodes

Période initiale (12 mois à compter du, TVA 20,0%*)	10 000,00 (minimum) 70 000,00 (maximum)	€ HT
Reconduction (12 mois à compter du, TVA 20,0%*)	10 000,00 (minimum) 70 000,00 (maximum)	€ HT
Reconduction (12 mois à compter du, TVA 20,0%*)	10 000,00 (minimum) 70 000,00 (maximum)	€ HT

Titulaire du marché

Cabinet OYAT
22 rue du Général Foy
75008 PARIS

Modification du marché initial

Le Groupement a pour mission d'assister l'Office des Transports de la Corse dans le traitement des problématiques juridiques qui se révèlent dans le cadre de l'exercice de ses missions.

Depuis la conclusion du marché d'assistance juridique, des évolutions politiques et conjoncturelles ont soulevé de nouvelles interrogations juridiques auxquelles l'Office des Transports de la Corse est confronté.

Pour l'autorité compétente par délégation



Chargé de la gestion de la Dotation de Continuité Territoriale, dont le montant est réparti entre les différents modes de transport afin de compenser les obligations de service public imposées aux délégataires des services réguliers entre la Corse et le continent, l'Office fait face à des incertitudes croissantes.

Notamment, le plafonnement de cette dotation depuis 2009 (la DCT était antérieurement indexée sur le niveau de l'inflation) a soulevé des interrogations quant à la soutenabilité budgétaire des délégations de service public dans les secteurs aérien et maritime, des inquiétudes accentuées par la chute du gouvernement Barnier et l'impossibilité de présenter, au 31 décembre 2024, un budget pour l'année 2025.

Le marché d'assistance juridique étant cependant limité à un montant maximal annuel, l'Office ne pouvait solliciter son conseil autant que de besoin.

L'objet du présent avenant est donc de permettre à l'Office de mobiliser l'attributaire en conséquence, en relevant le seuil maximum du marché d'assistance juridique.

Dans cette perspective, les Parties se sont rapprochées en vue de conclure le présent avenant conformément aux dispositions de l'article R. 2194-7 du code de la commande publique suivant lequel « *le marché peut être modifié sans nouvelle procédure de mise en concurrence lorsque les modifications, quel que soit leur montant, ne sont pas substantielles* ».

Suivant les dispositions des articles R. 2123-1, R. 2131-14 et de l'Annexe 3 *Avis relatif aux contrats de la commande publique ayant pour objet des services sociaux et autres services spécifiques* du code de la commande publique, les marchés d'assistance juridique sont attribués au terme d'une procédure adaptée jusqu'à un montant « plafond » de 750.000 euros HT.

Il a été acté que, même après l'augmentation liée à la réalisation d'un volume de prestations plus important, le montant du marché d'assistance juridique restera très en deçà seuil précité nécessitant une procédure formalisée.

Dans ces conditions, la modification introduite par le présent avenant ne peut être considérée comme substantielle.

Caractéristiques du marché par suite des modifications

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : **30 000€**,
- Montant TTC : **36 000€**,
- % d'écart introduit par l'avenant : + 14.29%

Pour l'autorité compétente par délégation



Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 240 000€
- Montant TTC : 288 000€

Introduction d'un contrat de sous-traitance (DC4)

Nature des prestations sous-traitées :

Dans le cadre de la mission telle que décrite en objet le cabinet OYAT envisage de mobiliser le sous-traitant pour réaliser, en partie, les prestations suivantes, dans un délai de six mois :

- Consultation juridique, « experte » ou simple ;
- Rédaction d'actes juridiques (conventions et contrats, dossiers de consultation des entreprises, protocoles transactionnels etc.) ;
- Relecture et avis sur une note interne ou d'un autre prestataire ;
- Représentation en expertise ou médiation ;
- Participation à une réunion de plus de deux heures, en présentiel ou en visio.

Désignation du sous-traitant

Cabinet ARNA

AARPI (Association d'avocats à responsabilité professionnelle individuelle)

Me Benjamin GENUINI – Avocat associé

6, boulevard Paoli

20200 BASTIA

Montant du contrat de sous-traitance

Taux de la TVA : 20%

Montant HT : 7.000 €

Montant TTC : 8.400 €

■ Conclusions :

Aux vues de ce qu'il précède, il vous est demandé :

D'autoriser la signature de l'avenant concernant ce marché afin de mener à termes les missions qui seront confiées au titulaire du marché.

D'autoriser la signature du contrat de sous-traitance (DC4) concernant ce marché afin de permettre au titulaire de sous-traiter les prestations susmentionnées.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.